

PAR COURRIEL

Québec, le 31 janvier 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Par la présente, je réponds aux questions inscrites au feuillet du 29 novembre 2022 par la députée de Sherbrooke, M^{me} Christine Labrie, concernant l'accès des entreprises d'économie sociale au sens de la *Loi sur l'économie sociale* à nos marchés publics québécois.

La nouvelle Stratégie gouvernementale des marchés publics *Pour des marchés publics innovants* ainsi que la *Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics* sont deux initiatives récentes de notre gouvernement qui vont permettre aux petites et moyennes entreprises, dont les entreprises d'économie sociale, d'obtenir davantage de contrats publics.

Parmi les mesures introduites par la nouvelle stratégie gouvernementale des marchés publics, il y a notamment les ateliers thématiques (mesure 11) au cours desquels des représentants des organismes publics et des entreprises échangent sur des thèmes spécifiques. Nous sommes d'ailleurs à planifier un atelier thématique qui portera sur les « acquisitions gouvernementales et l'économie sociale ». Réunissant les principaux acteurs du domaine, issus tant du secteur public que de la société civile, cet atelier devrait se tenir dans les prochaines semaines.

J'en profite également pour rappeler que d'autres mesures de la stratégie et de la loi vont concourir à améliorer la performance des entreprises d'économie sociale dans le secteur des marchés publics.

Stratégie gouvernementale des marchés publics

- **Mesure 9** – Harmonisation et communication des conditions pour soumissionner

La mesure consiste à revoir les documents d'appel d'offres pour en faciliter la lecture et la compréhension par les entreprises. Toutes les étapes de la diffusion de l'information seront facilitées, afin de permettre aux plus petites entreprises québécoises ainsi qu'aux nouvelles entreprises québécoises de soumissionner sur les appels d'offres des organismes publics.

- **Mesure 10** – Tremplin aux contrats publics

La mesure consiste à mettre en place un tremplin aux contrats publics afin de permettre aux petites et moyennes entreprises québécoises de s'initier aux contrats publics et de se faire connaître.

- **Mesure 12** – Répertoire des fournisseurs

La mesure consiste à mettre à la disposition des organismes publics un répertoire des fournisseurs classés selon divers critères, tels que les entreprises écoresponsables, les petites et moyennes entreprises ou les entreprises ayant leur siège social au Québec, afin notamment de faciliter la rotation des fournisseurs pour les contrats dont le montant est inférieur aux seuils définis par les accords de libéralisation des marchés publics.

- **Mesure 13** – Formation et accompagnement aux entreprises québécoises

La mesure consiste à faire bénéficier les entreprises québécoises de formations et d'outils afin de les aider à mieux comprendre les marchés publics, dans le but de remporter des contrats.

Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics (projet de loi n°12)

La loi tel qu'amendée prévoit maintenant, à son article 14.4, que le Conseil du trésor peut, par directive, établir un programme permettant à des organismes publics de réserver des appels d'offres publics aux petites entreprises du Québec et à celles d'ailleurs au Canada, incluant celles d'économie sociale (au sens de la Loi sur l'économie sociale).

Le nouveau chapitre II.1 (Espace d'innovation des marchés publics), quant à lui, a pour objet de faire évoluer les règles contractuelles pour permettre aux organismes publics de mieux contribuer à l'atteinte d'objectifs gouvernementaux, dont améliorer la

représentativité des entreprises d'économie sociale (au sens de la Loi sur l'économie sociale).

Ainsi, comme nous sommes présentement en phase de mise en œuvre de la Stratégie et de la Loi, nous ne disposons pas encore des données permettant de répondre avec précision aux demandes de la députée de Sherbrooke. Il me fera cependant plaisir de la tenir informée de l'évolution du dossier et des différents résultats obtenus, notamment par le développement d'indicateurs qui nous permettront de mesurer la portée des mesures mises en place.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Leader, mes salutations distinguées.

La ministre,



Sonia LeBel